

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

VENDREDI 20 MARS 2026

à 19 H 00

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026
- 2/ Installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2026
- 3/ Election du Maire
- 4/ Détermination du nombre d'Adjoints
- 5/ Election des Adjoints
- 6/ Création des Commissions municipales
- 7/ Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués
- 8/ Délégations d'attribution consenties par le Conseil municipal au Maire
- 9/ Délégations de fonctions aux adjoints
- 9/ Désignation d'un membre du Conseil municipal autorisé à signer les documents d'urbanisme pouvant concerner le Maire

Publié le 16/03/2026



Le Maire
Philippe CHANU